

**DECISION**  
**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux**  
**portant nomination de trois juges suppléants**  
**à la Cour de Justice Benelux**

**M (89) 11**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1<sup>er</sup> et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Sur proposition du Ministre de la Justice de Belgique,

A pris la décision suivante :

*Article 1<sup>er</sup>*

Sont nommés juges suppléants à la Cour de Justice Benelux :

- Monsieur J.R. RAUWS, Conseiller à la Cour de Cassation,
- Monsieur J. DE PEUTER, Conseiller à la Cour de Cassation,
- Monsieur Y. RAPPE, Conseiller à la Cour de Cassation.

*Article 2*

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 29 décembre 1989.

Le Président du Comité de Ministres,

J.F. POOS